Ingrandes - Le Fresne
sur Loire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni le treize novembre deux mil vingt-trois, à la salle Simon Robert (Maison Commune des Loisirs), à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoints,
Ludovic ABELARD, Jean CHAMAILLÉ, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Philippe GOHAUD, Mustapha JEROUANE, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA, Blandine ROTUREAU, Fabienne SIMON et Linda THIERY.

Absents (es) : Sévérine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es) : Caroline AMIET.

Pouvoirs : Caroline AMIET a donné pouvoir à Laurence PORTIGLIA.

Secrétaire de séance : Jean-Paul MESNARD.

---

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 16 octobre 2023.

2. ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception, le 16 octobre dernier d'un courrier de Madame Lucie VEAUDECRANNE l'informant de son souhait de démissionner de son poste de conseillère municipale.
Monsieur le Maire a pris acte de cette décision qui modifie la composition du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire remercie Madame Lucie VEAUDECRANNE pour le travail accompli au cours de cette période.
Concernant le remplacement de Madame Lucie VEAUDECRANNE, c'est le prochain candidat de la liste « Collectif citoyen 2020-2026 » acceptant d'intégrer le Conseil Municipal qui pourra prendre part aux débats de l'assemblée.
Monsieur Romuald BOUTIN, Madame Geneviève TURLAIS, Monsieur Hervé DUCEPT, Madame Frédérique PÉAN, Monsieur Jean-Luc BAILLOEUIL, Madame Juliette AVOT, Monsieur Jean-Philippe LAINÉ et Madame Margaux HOINARD n'ayant pas souhaité intégrer le Conseil Municipal, c'est Monsieur Jean CHAMAILLÉ qui intègre le Conseil Municipal à compter de ce jour et qui prendra part aux débats.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire / Maire délégué	M.	TUSSEAU Alain	15/08/1952	03/07/2020	458
Premier adjoint	M.	CORMIER Michel	28/03/1954	03/07/2020	458
Deuxième adjointe	Mme	LE GOFF Lydie	07/10/1972	03/07/2020	458
Troisième adjoint	M.	MESNARD Jean-Paul	08/02/1956	03/07/2020	458

Quatrième adjointe	Mme	GUILLOTEAU Anne	26/05/1972	03/07/2020	458
Cinquième adjointe	Mme	VALLÉE Sylvie	23/01/1951	03/07/2020	458
Sixième adjoint	M.	BOSSIER Fabrice	23/07/1975	03/07/2020	458
Septième adjoint	M.	BOSSEAU Louis-Marie	27/07/1954	03/07/2020	165
Conseiller municipal	M.	PETIT Dominique	15/11/1957	03/07/2020	458
Conseillère municipale	Mme	SIMON Fabienne	06/06/1959	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	JÉROUANE Mustapha	04/10/1965	03/07/2020	458
Conseillère municipale	Mme	AMIET Caroline	29/04/1967	03/07/2020	458
Conseillère municipale	Mme	CONEAU Martine	15/08/1968	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	COROLLEUR Thierry	03/11/1968	03/07/2020	458
Conseillère municipale	Mme	PORTIGLIA Laurence	27/04/1971	03/07/2020	458
Conseillère municipale	Mme	THIERRY Linda	14/03/1974	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	PASCAL Patrick	13/10/1949	03/07/2020	354
Conseillère municipale	Mme	CROISSANT Jocelyne	02/02/1954	03/07/2020	354
Conseiller municipal	M.	GOHAUD Philippe	02/02/1957	03/07/2020	354
Conseillère municipale	Mme	LEMAITRE Séverine	04/04/1972	03/07/2020	354
Conseiller municipal	M.	MAHOT Fabrice	21/01/1962	15/03/2021	458
Conseillère municipale	Mme	ROTUREAU Blandine	28/05/1963	20/09/2021	354
Conseiller municipal	M.	ABÉLARD Ludovic	03/10/1976	17/10/2022	458
Conseiller municipal	M.	CHAMAILLÉ Jean	29/07/1952	13/11/2023	165

Le Conseil Municipal :
*Prend acte de la démission de Madame Lucie VEAUDECRANNE en tant que conseillère municipale, modifiant par là-même la composition du tableau du Conseil Municipal ;
*Prend acte du nouveau tableau tel que présenté ci-dessus, et qui porte le Conseil Municipal à 24 membres.

3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES / COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire propose de revenir sur la composition des commissions communales et comités consultatifs en prenant en compte la démission de Madame Lucie VEAUDECRANNE.
Monsieur le Maire propose de valider le tableau tel que présenté ci-dessous.
Le Conseil Municipal, par 23 voix pour, valide le tableau des comités consultatifs tel que présenté ci-dessous.

Commissions / Comités	Attributions au 13 NOVEMBRE 2023	Elu référent	Membres	
			Élus	Extérieurs
Finances **Economie**	Budget Fiscalité Tarifs Droits de places Marché Artisanat Commerces	**Michel CORMIER** **Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LM BOSSEAU)**	**Finances et économie :** P. GOHAUD D. PETIT P. PASCAL F. BOSSIER S.VALLÉE J.P. MESNARD A.GUILLOTEAU L.LE GOFF LM. BOSSEAU A.TUSSEAU J.CHAMAILLLÉ	**Volet Economie seulement :** François DUDA Patrick HARDY Aurélien MANIER Président€ Entrepr'ILF Sandrine LEBOULANGER (Inter) Geneviève TURLAIS
Culture **Tourisme / Associations**	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du secteur culturel Gestion évènements culturels Politique touristique communale Relations avec les acteurs du tourisme Promotion touristique Camping / Hébergement Baignade Jumelages	**Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LMB)** **Louis-Marie BOSSEAU**	S. VALLÉE L. LE GOFF C. AMIET F. SIMON J. CROISSANT J.P. MESNARD J.CHAMAILLLÉ	André CHARRIER Président de TCP (JPh LAINÉ ou autre) Julien VEDRENNE Corentin ROTUREAU Linda GONIN J.Baptiste. GLOTIN
Enfance / Jeunesse / Scolaire /	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM Personnel ATSEM.... Conseil municipal des enfants	**Lydie LE GOFF**	S. LEMAITRE M. CONEAU D. PETIT F.BOSSIER B. ROTUREAU S.VALLEE	Président assciation parents d'élèves : Ecole Les P'tits Ligériens Ecole Le Petit Prince Ecole Jean-Michel Langevin Président association Espace Jeunes 1 représentant du RPE (Relai Petite Enfance) Gurvan L'HELGOUALC'H
Environnement / Cadre de vie /	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte Stationnement Squares / Aires de pique-nique Décorations festives Entretien des Cimetières Signalétique Mobiliers urbains Maisons fleuries	**AlainTUSSEAU**	S. LEMAITRE L. PORTIGUA T. COROLLEUR C. AMIET P. PASCAL F. BOSSIER F.MAHOT	
Sports / Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	**J-P MESNARD**	F.MAHOT L. LE GOFF M. JEROUANE L. THIERY C. AMIET	Romuald BOUTIN Alexandre ZAWORSKY Christian ROTUREAU Stéphane JEANNETEAU
Social / Santé / Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé Avenir Vermeil - Don du sang	**Anne GUILLOTEAU**	S. VALLÉE C. AMIET M. JEROUANE L. THIERY L-M. BOSSEAU	Marie CERISIER Dominique ROTUREAU Fatima JEROUANE Marie-Claire RICHARD
Bâtiments / Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux Accessibilités PMR Video protection	**Alain TUSSEAU**	M. JEROUANE S. LEMAITRE A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR D. PETIT J. CROISSANT L. LE GOFF L-M. BOSSEAU	Alain MARY Président de TCP (J.Philippe LAINÉ ou autre) Maurice RICHARD Gurvan L'HELGOUALC'H J.Baptiste GLOTIN
Réseaux / Voirie	Liaisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU	**AlainTUSSEAU**	M. JEROUANE S. LEMAITRE T. COROLLEUR D. PETIT J. CROISSANT F.BOSSIER L.ABELARD L-M. BOSSEAU	Francis HARDY
Ressources humaines **Organisation des services**	Gestion du personnel	**Sylvie VALLÉE**	A. GUILLOTEAU F. SIMON P. PASCAL L. LE GOFF F. BOSSIER L-M. BOSSEAU	
Labellisations **Développement durable**	Coordination de la démarche d'obtention des labels Promouvoir les actions auprès des habitants Mobilités Comité des lignes	**Louis-Marie BOSSEAU**	S. LEMAITRE L. PORTIGUA C. AMIET P. GOHAUD F. SIMON P. PASCAL F. BOSSIER	Président de TCP (J.Philippe LAINÉ ou autre) J-Baptiste B GLOTIN Jean-François GACHET
Urbanisme / PPRI	Réglementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies et numérotation Fibre et moyens de télécommunication Carrières	**Fabrice BOSSIER**	T. COROLLEUR P. GOHAUD J. CHAMAILLÉ M. CONEAU D. PETIT J. CROISSANT L-M. BOSSEAU	Jean-Baptiste GLOTIN Cyril BRUNIN Maurice RICHARD Jean-Philippe LAINE Xavier MARTIN
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Cartes de vœux Plan de la commune Bornes interactives Affiches évènementielles / flyers Livret d'accueil	**Lydie LE GOFF**	S. LEMAITRE L. PORTIGUA F. SIMON L. THIERY M. CONEAU	B.LE GUEN M.HOINARD

4. ZAC DE LA JUBARDERIE – VALIDATION DU CRAC (COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ AU 31/12/2022)

Monsieur le Maire précise que la convention prévoit qu'ALTER PUBLIC présente à la collectivité un compte rendu d'activité annuel ayant pour objet de présenter une description de l'opération en termes physiques et financiers pour permettre à la ville de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

Monsieur Fabrice BOSSIER, adjoint, présente le compte-rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2022. Il rappelle que le site dispose d'une surface de 4,9 hectares.

L'aménagement du quartier «La Jubarderie » est réalisé dans le cadre d'une procédure de ZAC d'une superficie totale d'environ 4 hectares. Il permettra la réalisation d'environ 70 logements individuels libres de constructeurs en deux tranches. Il est envisagé la réalisation de 26 645m2 de surface cessible.

Une parcelle de 1 838 m^2 a été retirée du périmètre d'aménagement et a été mentionnée au Plan Local d'Urbanisme comme espace vert non urbanisable.

Le plan de composition comprend 70 logements répartis de la manière suivante :

31 lots libres de constructeurs au sein de la première tranche ;

3 lots de type groupés en locatif/accession social au sein de la première tranche ;

36 lots libres de constructeurs au sein de la deuxième tranche.

L'évolution du projet a entrainé la suppression des logements types intermédiaires, au profit de typologies individuelles, qui restent cependant compactes, conformément à la densité de l'opération de 17 logements à l'hectare.

Au 31 décembre 2022, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 2 617K€ HT, dont 1 170K€ HT ont été réglés (45% d'avancement) et 1 447K€ HT restent à régler.

Par rapport au précédent bilan en date du 31/12/2021, on constate une augmentation des dépenses :

*le poste « études » a été ré évalué à la hausse afin de considérer l'augmentation des honoraires de maitrise d'œuvre, et l'intégration des missions de VISA PC de la 2nde tranche, par l'architecte urbaniste,

*une augmentation des coûts de travaux de la seconde tranche suite à l'actualisation des prix du SIEML, et à l'intégration de nouvelles demandes de la COMPA et Atlantic'eau,

*le présent bilan intègre également les travaux de raccordement EU/EP des deux habitations se situant en amont de la 2nde tranche, suite à la découverte de réseaux avec écoulement d'eaux sur le périmètre de la ZAC.

Au 31 décembre 2022, le montant prévisionnel des recettes s'élève à 2 617K€ HT, perçu à hauteur de 1 033K€ HT (34%), soit 1 584K€ HT restant à encaisser.

Par rapport au précédent bilan en date du 31/12/2021, nous constatons une augmentation des recettes liée à l'augmentation du prix d'équilibre de la seconde tranche s'élevant à 119€ TTC/m2.

En synthèse :

*Situation de trésorerie : Au 31/12/2022, la situation de trésorerie de l'opération est positive à 269K€.

*participation du concédant : la participation de la collectivité concédante s'élève à 214K€ HT ; elle est sans changement par rapport au dernier bilan approuvé par le conseil municipal de la collectivité. Le versement du solde de la participation d'équilibre d'un montant de 16 000€HT prévu initialement en 2022, est sur l'exercice 2023. La facture correspondante a été adressée à la commune en mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour :

*Approuve, le présent bilan prévisionnel révisé en date du 31/12/2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 2 617K€ HT, dont une participation de la collectivité de 214K€,

*Approuve les tableaux de cessions et acquisitions de l'année 2022 (voir annexe) ;

*Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur BOSSIER explique que des ajustements entre la tranche 1 et la tranche 2 ont été faits concernant les places de stationnement. Les clôtures des parcelles seront également réalisées par ALTER et facturées au ml au fil des ventes des terrains. Monsieur BOSSIER souligne qu'il y a des besoins de logements en location-accession. Monsieur TUSSEAU explique que Maine et Loire habitat souhaite se positionner.

5. ALTER PUBLIC – PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRES DE LA SPL ALTER PUBLIC RELATIF A L'OBJET SOCIAL

Par délibération en date du 2 juin 2023, le Conseil d'Administration de la SPL Alter Public a approuvé le projet de modification statutaire relatif à la modification de l'objet social de la société.

Ce projet est lié à une réflexion stratégique menée par la SPL pour conduire des études sur les enjeux de gestions d'équipements publics ou d'intérêts généraux dans une logique de soutien aux politiques publiques de développement durable et de transition écologique dans l'attente d'une création éventuelle d'un outil à l'échelle du Département et ainsi engager la SPL Alter Public dans un nouveau cycle de développement, autre que son activité d'Aménagement-Construction, autour des enjeux de gestion d'équipements urbains, en appui aux politiques publiques de ses collectivités actionnaires.

Ce projet de modification statutaire relatif à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public permettra à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants :

- Energie-Réseaux de Chaleur.
- Déplacement-Autopartage, avec la gestion du service « Citiz ».

Ces nouveaux domaines d'intervention doivent figurer expressément à l'objet social de la Société pour permettre aux collectivités actionnaires de déléguer ces activités à la SPL sans mise en concurrence, conformément à l'article L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de notre collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL Alter Public sur les modifications statutaires portant sur l'objet social ne peut intervenir sans une délibération préalable de notre assemblée délibérante approuvant le projet de modification statutaire. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

Au regard de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver le projet de modification de l'objet social et la modification corrélative des statuts de la SPL Alter Public sur la base du projet des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 2 juin 2023.

VU les dispositions de l'article L.1524-1 Code général des collectivités territoriales,
VU le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration d'Alter Public du 2 juin 2023,
VU la délibération du Conseil d'Administration d'Alter Public du 2 juin 2023,
VU le rapport de Monsieur Fabrice BOSSIER, adjoint :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, décide :
*d'approuver le projet de modification de l'objet social de la SPL Alter Public en vue de permettre à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants : Energie-Réseaux de Chaleur et Déplacement-Autopartage, avec la gestion du service « Citiz » ;
*d'approuver la modification corrélative de l'article 2 des statuts qui en résulte ;
*de donner tous pouvoirs à son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour voter favorablement sur le projet des résolutions relatif à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.

6. MISE EN PLACE D'UN COPIL POUR LES TRAVAUX DES P'TITS LIGÉRIENS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le 9 juin dernier, le cabinet CRESCENDO de Saumur a été choisi pour accompagner la commune dans le cadre des futurs travaux de rénovation de l'école les P'tits Ligériens.
Monsieur le Maire propose de mettre en place un COPIL de travail, comprenant 5 ou 6 élus, autour de ces travaux (Lydie LE GOFF et Monsieur le Maire en étant déjà membre).

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour prendre part à ce COPIL ?
Mesdames Anne GUILLOTEAU, Martine CONEAU, Blandine ROTUREAU et messieurs Dominique PETIT, Ludovic ABÉLARD se portent candidats pour participer à ce COPIL, en plus de Monsieur Alain TUSSEAU et de Madame Lydie LE GOFF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :
*valide le groupe de travail, ainsi constitué pour prendre part aux réunions du COPIL pour les travaux des P'tits Ligériens.

7. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DE MATÉRIEL (FAUTEUIL ADAPTÉ) AVEC LE SESSAD ALEXIS RICORDEAU - AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE

Madame LE GOFF, adjointe présente au Conseil Municipal un projet de convention de prêt de matériel entre la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et le SESSAD Alexis Ricordeau, association PEN BRON, située route de Nantes – 44370 VARADES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
*autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

8. CONVENTION DE COOPÉRATRION RÉGION / COMMUNE RELATIVE AU TRANSPORT DES ÉLEVES ENTRE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU CENTRE ST EX ET DEUX DES ÉCOLES DE LA COMMUNE (LES P'TITS LIGÉRIENS ET JEAN-MICHEL LANGEVIN) - AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE

Madame LE GOFF, adjointe, explique au Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu récemment avec les représentants du service ALEOP Maine et Loire afin d'établir une convention pour le transport des élèves de la commune entre le centre Saint Exupéry et les écoles des P'tits Ligériens et Jean-Michel Langevin.

Madame LE GOFF précise aux membres du Conseil Municipal les termes de cette convention qui prend effet pour l'année scolaire 2023/2024 et jusqu'au 31 août 2027. Elle précise également que les conditions financières de cette convention seraient de 25€/an et par place mise à disposition pour les enfants de l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
*autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

9. RENOUVELLEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE D'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE ET SANDRINE POUGET ARCHITECTE – VALIDATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE

Monsieur CORMIER, adjoint, rappelle que la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire a signé avec le cabinet Sandrine POUGET, un bail professionnel de 6 ans, se terminant le 23 mars 2024.
A la suite d'un rendez-vous à la Mairie, madame Sandrine POUGET et la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire se sont entendues sur les conditions suivantes de renouvellement du bail professionnel :
***durée** : 6 ans à compter du 24 mars 2024 pour se terminer le 23 mars 2030, sauf application des dispositions légales relatives à la résiliation ;
***loyer** : le renouvellement du bail est proposé moyennant un loyer annuel de 10 800,00€, payable par mensualités de 900,00€ qui seront payées suivant les modalités prévues dans le bail initial ;
***charges liées à l'usage des sanitaires** : la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et le cabinet POUGET s'entendent sur un montant forfaitaire de 50,00€ par mois concernant les charges liées à l'usage des sanitaires (cette somme comprenant les frais de ménage, l'eau, l'électricité ainsi que la fourniture des produits nécessaire).

*l'ensemble des autres clauses du bail initial restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*accepte le renouvellement du bail professionnel par le cabinet Sandrine POUGET, selon les conditions décrites ci-dessus ;
*mandate et autorise monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

10. ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES VALIDATION DU CHOIX

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2023, avait été évoqué la possibilité d'acquérir un tracteur pour les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide l'achat auprès de MODEMA AGRI de Saint Léger sous Cholet, d'un tracteur d'occasion MASSEY FERGUSON 5711M (année 2021 – 700 heures), d'un chargeur ALO QUICKE Q56 d'occasion, d'outils neufs (multi benne ALO M+210 et fourche palette ALO) pour un montant de 71 230,00€ HT ;
*confirme la reprise d'un tracteur RENAULT CERES 75 (année 1995 – 11 400heures) avec chargeur MX20-70 et benne de reprise, pour un montant de 9 000,00€ HT ;
*mandate et autorise monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

11. DÉTERMINATION DE TARIF POUR DE LA VENTE DE FERRAILLE (ANCIENNE SERRE DES SERVICES TECHNIQUES)

Les services techniques ont été récemment contactés par un possible acquéreur d'une ancienne serre dont la commune n'a plus l'usage. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cette vente à 150,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :
*accepte la proposition d'achat de la tubulure d'une ancienne serre située au niveau des services techniques pour un montant de 150,00€ ;
*précise que la recette sera inscrite dans le budget communal ;
*autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

12. DEMANDE DE SOUS TRAITANCE PAR L'ENTREPRISE SARL HAIGNERÉ AU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE SAS CHAUVIRÉ TP

Dans le cadre des travaux de rénovation des voiries, trottoirs et placettes 2023, l'entreprise SARL HAIGNERE d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire a demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à l'entreprise SAS CHAUVIRÉ TP de Vallons de l'Erdre une partie des travaux de rénovation de voirie. Le montant du présent contrat de sous-traitance annule et remplace celui validé le 18 septembre dernier, qui était évalué à 52 800,00 €HT. Le nouveau montant est estimé à 85 940,00€HT sur un total de travaux validé de 145 589,00€HT.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cet acte de sous-traitance qui n'impacte pas la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :
*Approuve la demande de sous-traitance effectuée par l'entreprise SARL HAIGNERE, sous réserve du respect du cahier des charges initial ;
*Accepte en qualité de sous-traitant l'entreprise SAS CHAUVIRE TP – La Cocaudière – MAUMUSSON - 44540 VALLONS DE L'ERDRE, pour un montant de 85 940,00€HT, qui annule et remplace le précédent acte de sous traitance qui avait été validé le 18 septembre dernier pour un montant de 52 000,00€HT ;
*Précise que les prestations sous-traitées correspondent aux travaux de rénovation de voirie ;
*Accepte le paiement direct au sous-traitant ;
*Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance ainsi que tout autre document relatif à cette demande.

13. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité.
Depuis la dernière instruction en date du 24 janvier 2023, le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,5% à compter du 1er juillet 2023, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation du plafond indemnitaire de l'activité de gardiennage des églises.
Pour l'année 2023, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales prend en compte :
*d'une part, pour les 6 premiers mois de l'année, la revalorisation du point d'indice de 3,5% datant du 1er juillet 2022 ;
*d'autre part, à compter du 1er juillet 2023, la nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice.

En conséquence, le plafond indemnitaire est fixé à 125,98€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées (ce qui est le cas pour Ingrandes-Le Fresne sur Loire).

A compter du 1er janvier 2024, le plafond indemnitaire prendra en compte pour l'année entière la nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice. Par conséquent, à cette date, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales sera de 126,91€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de 125,98€ au titre de l'année 2023 et de verser, à compter du 1er janvier 2024, une indemnité de 126,91€. Ce montant de 126,91€ sera maintenu pour les années à venir, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération le modifiant, soit prise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide les propositions de Monsieur le Maire,
*le mandate et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. DETERMINATION D'UN TARIF POUR LE CAMPING LE PORT DE LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment été sollicité pour installer un véhicule sur le camping du « Port de Loire », pendant toute la période hivernale et sous réserve du niveau de la Loire.
Monsieur le Maire s'est rapproché de Camping-Car Park, gestionnaire du site, qui propose que le Conseil Municipal valide un tarif, qui leur permettra l'édition du carte personnalisée et temporaire (allant jusqu'au 30 avril 2024, date d'ouverture habituelle du camping de la Bastille).

Après discussion le montant proposé serait de 175,00€ par mois, pour la période de novembre 2023 à avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions :
*valide la proposition de Monsieur le Maire, telle que précisée ci-dessus ;
*le mandate et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16. INFORMATIONS DIVERSES.

*Monsieur MESNARD précise que les travaux de la plaine sportive avancent correctement et qu'ils devraient être terminés dans les semaines à venir.

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités à la cérémonie de la Sainte Barbe qui se tiendra le 9 décembre 2023, à partir de 14 heures 30, place de l'église à Champtocé sur Loire.

*Madame LE GOFF a participé au conseil d'école Les P'tits Ligériens le 7 novembre dernier. Elle précise, qu'au vu des effectifs actuels, il y a un risque de fermeture de classe pour la prochaine rentrée scolaire. Madame LE GOFF explique que des questions ont également été posées concernant la restauration scolaire et les prochains travaux de l'école (quelle programmation pour l'ensemble ?).
Elle précise que le cabinet CRESCENDO rencontrera les personnes utilisatrices des bâtiments scolaires (équipe enseignante et personnel), le 22 novembre prochain.

*Monsieur le Maire a participé au conseil d'école de l'école Le Petit Prince le 7 novembre dernier en compagnie de Madame THIERY. Cette dernière fait un rapide compte-rendu de cette première réunion de l'année scolaire en précisant que cela correspond à la présentation de l'année à venir, les nouveaux membres des bureaux, ... Des demandes ont été faites concernant l'aménagement de la cour de l'école, le souhait d'obtenir du matériel de sport, mais également l'utilisation de la salle Pierre Etourneau en cas de mauvais temps. Un bon retour a été fait concernant les travaux réalisés dernièrement dans les bâtiments par les services techniques. Une remarque est faite également sur les délais de réservation des services péri scolaires.
Madame THIERY précise que le marché de Noël de l'école le Petit Prince est programmé le 15 décembre prochain.

17. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

*Madame VALLÉE informe les élus de l'arrivée récente d'une directrice adjointe à St Ex et du recrutement prochain d'une personne pour l'équipe des services techniques.

*Monsieur MESNARD demande où en est le dossier concernant la numérotation postale. Monsieur BOSSIER précise que les certificats de numérotation sont en cours de préparation et que la consultation concernant les numéros et plaques de rues sera faite dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire, Alain TUSSEAU

MAIRIE d'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE